



Facture CA-2602-0946

En date du : 03/02/2026

**TAKE A WASTE DOMUSVI RESIDENCE LES VALLIERES  
CAGNES**

DOMUSVI RESIDENCE LES VALLIERES CAGNES

Chez Take a Waste

24 rue de Clichy

75009 Paris

France

Objet : Voici votre facture pour notre prestation de collecte et/ou valorisation sur la période : 01/01/2026 - 31/01/2026 . Pour consulter l'ensemble des informations relatives aux collectes, rendez-vous sur l'extranet client à l'adresse suivante : <https://mon-compte.alchimistes.co/>

Description	Qte	PU HT	TVA	Total HT
CT / Collecte	4,000	55,12 €/collecte	20,00 % (44,10)	220,48
CT / Traitement des biodéchets (qualité ***)	0,489	127,22 €/tonne	20,00 % (12,44)	62,21
CT / Échange et nettoyage des bacs	12,000	6,16 €/bac	20,00 % (14,78)	73,92

**Montant HT 356,61 €**

TVA 20,00% 71,32 €

**Montant TTC 427,93 €**

**Total net à régler 427,93 €**

Dates de service : 01/01/2026 - 31/01/2026

Moyen de règlement : virement bancaire

Date limite de règlement : 28/02/2026

Banque : Crédit Mutuel - Compte Courant Professionnel Solstice  
BIC : CMCIFR2AXXX  
IBAN : FR7610278008640002004680188

Sauf stipulation contraire indiquée ci-avant, les factures sont payables à échéance "fin de mois" à compter de la date d'édition de la facture. Le Prestataire ne pratique pas l'escompte. Aucune retenue sur les paiements, aucune déduction sur le montant des factures, motivée ou non, n'est admise.

En cas de non-paiement intégral d'une facture à son échéance, le Client sera redevable de plein droit de quinze pourcent (15%) du montant impayé ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros au titre des frais de recouvrement interne induits par le retard de paiement précité. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, notamment en cas de recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure, une indemnisation complémentaire sur justification pourra être demandée au Client.